

Infos mars 2016

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante jpn.avocat@skynet.be

Accidents en Europe : le 112, numéro unique pour appeler les secours

Ce numéro gratuit permet d'appeler les secours dans les 28 pays de l'Union européenne (voyez les détails sur le site www.112.be). S'il est possible d'appeler le 112 lorsqu'on est en Belgique, il est préférable de former les « bons vieux » 100 (incendie et ambulance) ou 101 (police) pour éviter des pertes de temps. En effet, actuellement les appels 112 sont transférés au 101 et constituent une étape inutile.

Le bon moment pour changer de contrat de fournitures de gaz et d'électricité ?

L'étude annuelle de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Greg) publiée le 8 mars, constate que depuis 2007, le prix de l'électricité a augmenté en moyenne de 44% (60% en Flandre, 35 % en Wallonie et 18% à Bruxelles). Cette hausse est due à la contribution aux énergies renouvelables, à l'augmentation des frais et à la TVA passée de 6 à 21 %. Dans la même période, le gaz a augmenté en moyenne de 12,74% (6% en Flandre, 25% en Wallonie et 5% à Bruxelles). Dans son rapport, le Greg illustre, à l'aide de tableaux et graphiques, les différences de prix pratiqués sur la période 2007-2015 par les divers fournisseurs d'énergie.

Un article publié le 2 mars sur www.lecho.be, intitulé « vite, c'est le moment de changer de contrat d'énergie », explique que les prix des énergies ont fortement chuté depuis octobre. Nous sommes à un prix plancher et c'est donc le bon moment pour rechercher le contrat le moins cher, de préférence un contrat à prix fixe d'une durée de 2 ou 3 ans. Pour comparer les prix des différents fournisseurs, des simulateurs de prix sont disponibles sur le site du Creg (www.creg.be: cliquer « consommateurs », « clients résidentiels » ou « clients professionnels », « comparer les prix »). Pour changer de fournisseur, c'est, selon l'Echo, très simple : « il suffit de donner votre numéro de compteur au fournisseur que vous avez choisi et il s'occupe de tout ».

Il y a 500 ans, Thomas More inventait le mot « utopie »

Thomas More est un avocat, philosophe et homme politique anglais du XVIème siècle, contemporain du Roi Henri VIII (célèbre pour avoir eu six femmes). Dans un livre publié en 1516 et intitulé « l'utopie », il raconte sa conversation avec un marin portugais à propos d'Utopia, pays imaginaire régi par des principes révolutionnaires: absence de religion dans la société où tous les individus sont égaux et où il n'y a qu'un nombre limité de lois, faciles à appliquer de sorte que les justiciables se défendent seuls sans avoir besoin d'un avocat.

Dans la société anglaise du XVIème siècle, dominée par l'absolutisme du Roi et l'intransigeance religieuse, Thomas More précisait prudemment qu'il ne partageait pas toutes les idées de ce marin portugais mais que certaines idées lui plaisaient. En 1535, devant le refus du Pape de lui accorder le divorce, Henry VIII provoqua le schisme anglican. Refusant de renoncer à sa foi, Thomas More fut incarcéré à la tour de Londres et décapité.

Jean-Pol Nijs
Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière
jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be